

Battrans Info Municipale

JANVIER 2002

N° 12



Sommaire:

- État civil
- Travaux
- Rénovation de l'Église
- L'affouage
- Vie communale

LES VŒUX...

du Maire et de la municipalité...

L'année qui vient de s'écouler aura été riche en événements sur le plan local, mais aussi mondial. Formulons le vœu que chacun à son niveau sache faire œuvre de création

pour chaque jour de cette nouvelle année...

Ils habitent au village...

Depuis quelque temps, Madame Jeannine SOURET s'est installée Chemin du lagunage, Monsieur André RIMET occupe le petit logement Rue de l'église,

Au printemps dernier, Chloé et Christophe DUGOUA-MACE et leurs enfants Péio, Laureline, Loona sont venus habiter leur nouvelle maison Rue des Longeots. Le 16 août dernier, Milia est venue agrandir la famille.

Virginie et Jérôme PRUNEAU ont eux aussi construit leur maison Rue des Longeots. Matthias est venu agrandir leur foyer le 31 août.

Depuis cet été Ghislaine et Serge MARTIN et leur fils Steeve occupent un logement Rue des Perrières ;

Virginie et Bruno GAMBUTI et leur fils Alexandre se sont installés dans leur nouvelle maison rue des Perrières ; Camille est née le 7 novembre à Besançon et a rejoint le foyer.

Pascal GUERMONPREZ, exerce son activité médicale à Gray, mais il a choisi d'habiter la campagne puisqu'il vient d'emménager Rue des Perrières.

Bienvenue à Battrans à tous ces jeunes habitants !

Ils sont mariés...

Le 28 juillet, a été célébré le mariage de Sybille KLI NGUER et Arnaud MELOT tous deux professeurs des écoles. A l'issue de la cérémonie à la mairie du village, une quête a été faite, et son montant a été versé à l'association « Pierre et Paul ».

Le 22 septembre, Caroline LANDRE et Anthony MONTANDON se sont mariés à Battrans. Cérémonie civile d'abord en mairie, puis religieuse ensuite à l'église paroissiale.

Sincères vœux de bonheur à ces jeunes époux !

Il nous a quitté...

Le 25 novembre dernier, Henri GAY est décédé en son domicile après une douloureuse maladie.

C'est une figure populaire du village qui disparaît... On se souviendra de l'agriculteur et du conseiller municipal qu'il fut à Battrans, de son dévouement pour entretenir l'église, d'autres préféreront se souvenir du « bon vivant » qu'il a été...

A toute sa famille, la municipalité renouvelle ses sincères condoléances.

Une nouvelle croix.

La croix de Battrans, route de Gray, avait tendance, depuis quelque temps à pencher. Pour éviter que celle-ci ne tombe, le bois étant en mauvais état, nous avons confié sa réfection à l'entreprise Jacques Tharion. Notre nouvelle croix, quelque peu différente de l'ancienne (extrémités en pointes de diamant, zingueries de protection) semble prête à durer de nombreuses années. Merci à cette entreprise de Battrans pour son efficacité et pour la qualité des travaux. Coût de la restauration: 3501 Fr.



Chemin de l'Essart Bouillet.

Les travaux prévus à l'«Essart Bouillet» (parking route de Vesoul) en vue d'améliorer l'accès et les manœuvres de l'exploitation forestière sont terminés. Un chemin en « tout-venant » a été créé, ainsi qu'une place de retournement. La maîtrise d'ouvrage a été suivie par l'ONF et les travaux, exécutés par l'entreprise Velet Terrassement. Le coût des travaux d'un montant de 8540 Euro (56020F) a été subventionné par le département, l'état et l'Europe à concurrence de 50%. L'installation d'une barrière verrouillable permettra ultérieurement d'éviter les allées et venues indésirables, et par la même occasion, la transformation de ce site en dépôt d'ordures.

La redevance des ordures ménagères.

En 2001, le montant de la redevance des ordures ménagères a été calculé de la façon suivante:

<u>Participation demandée par le SICTOM</u>	<u>61 770</u> Frs
Nombre d'habitants au 01.01.01	223

Soit 277 Francs, (42.23 Euro) par habitant.

En 2002, la même méthode de calcul sera utilisée. Il sera tenu compte du nombre de personnes présentes au foyer au premier janvier 2002.

Nous invitons donc les habitants de Battrans à communiquer au secrétariat de mairie avant le premier mars 2002. tout changement survenu (départ ou arrivée d'une personne par exemple)

la rénovation de notre Église

Des origines...

Le mot église vient du grec « ekklesia » = assemblée.

Le « Petit Larousse » dit encore : Société religieuse fondée par Jésus-Christ // (...) Édifice où se réunissent les fidèles. On peut lire ailleurs : Bâtiment béni consacré à la prière....

Les temples païens étaient conçus pour n'accueillir que les prêtres. Pour la première fois, la liturgie chrétienne demande aux fidèles de se réunir régulièrement dans le même lieu de culte.

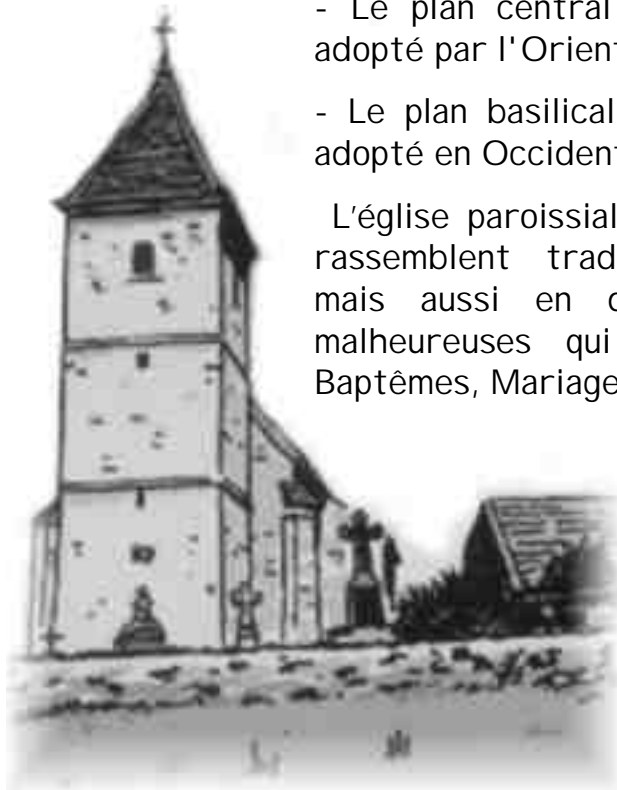
Le christianisme va donc imaginer des lieux capables d'accueillir la foule et les prêtres. L'architecture religieuse va évoluer en s'inspirant des bâtiments civils (tribunaux, forums, etc.), capables de recevoir beaucoup de monde. Deux plans vont être utilisés.

- Le plan central (en croix grecque) fut très vite adopté par l'Orient.

- Le plan basilical (en croix latine) fut en revanche adopté en Occident.

L'église paroissiale est le lieu où les catholiques se rassemblent traditionnellement chaque dimanche... mais aussi en d'autres occasions heureuses ou malheureuses qui marquent la vie de chacun : Baptêmes, Mariages, Obsèques...

C'est autour de ces édifices que dès le VI^{ème} siècle apparaissent les paroisses rurales telles que nous les avons connues jusqu'à ces dernières années : Et jusqu'à la fin de l'ancien régime, (1789), la paroisse se confondra avec l'unité administrative qui correspond à notre actuelle commune :



Les registres sur lesquels le curé consigne baptêmes, mariages et enterrements, joueront jusqu'à la Révolution le rôle d'état civil.

Après la Révolution, la paroisse sera réduite à son rôle religieux.

La loi du 9 décembre 1905 prononce la séparation entre l'Etat français et les confessions religieuses.

Le Parlement vote la loi de séparation des Églises et de l'État le 9 décembre 1905, après avoir entendu un rapport d'Aristide Briand.

La République garantit la liberté de culte sans en subventionner aucun.

Les bâtiments sont déclarés "propriété de l'État". Dès lors, toutes les églises bâties avant 1905, ainsi que les meubles qui les garnissent, appartiennent aux communes.

La loi du 2 janvier 1907 accorde la jouissance gratuite des églises communales aux fidèles et permet au culte catholique d'y être célébré ; C'est le curé régulièrement nommé par son évêque qui est l' « affectataire » de l'église communale.

Aujourd'hui...

Ce sont toujours ces lois qui sont en vigueur. Et ces bâtisses sont de lourdes charges pour les communes ! Force est de constater que faute de prêtres (et de fidèles...) le culte y est de moins en moins célébré..

Mais c'est presque toujours en ce lieu que l'on se rassemble pour les grands « passages » de la vie :

Croyants ou non croyants viendront y fêter le mariage d'un couple d'amis, ou partager la peine d'une famille dans le deuil.

C'est pourquoi la commune, « propriétaire malgré elle » d'un site tellement chargé d'histoire et où tant d'émotions ont été vécues, a le devoir d'en assurer l'entretien et la mise en valeur.

Dans sa délibération du 17 novembre 2002, le Conseil municipal de Battrans a décidé d'entreprendre une restauration de l'édifice ; Monsieur Denis LAPPRAND architecte à Besançon a été choisi pour assurer cette mission qui va débuter dès ce début d'année par l'étude préalable en coordination avec les services de Mr l'Architecte des Bâtiments de France à Vesoul (plans, financements...). Elle se réalisera en plusieurs tranches de travaux étalés sur plusieurs années...

« Les églises paroissiales font partie du paysage français. Le clocher, doigt pointé vers le ciel, témoigne d'une autre dimension de nos existences. Si les Français tiennent tant à leurs églises, est-ce seulement par goût des vieilles pierres ? »

(d'après « le livre des Chrétiens », Editions Hachette)

L'affouage :

L'affouage est né au cinquième siècle avant Jésus-Christ mais ne s'est réellement développé qu'à partir des temps féodaux. L'affouage a donc survécu au fil du temps jusqu'à nos jours et est actuellement dans notre région le seul « droit d'usage » ayant encore autant d'importance.

Depuis la loi du 23 novembre 1883 l'affouage concerne le bois de chauffage (du latin ad forum, c'est-à-dire qui est nécessaire pour l'alimentation du foyer) ainsi que le bois de construction.

Mais dans la plupart des cas, étant donné que le bois de construction représente une valeur financière non négligeable, il est vendu par la commune.

Pour avoir droit à l'affouage il faut avoir la qualité de chef de famille ou de ménage et un domicile fixe dans la commune d'au moins 5 mois avant la publication du rôle. Le droit à l'affouage est incessible étant donné que celui-ci est inhérent à la qualité de l'habitant d'une commune, il ne peut faire l'objet d'une cession à un tiers.

Par contre, le bénéficiaire est libre de faire l'usage qu'il veut des produits, mais uniquement en ce qui concerne le bois de chauffage : il peut toujours le céder ou le revendre à un tiers, s'il ne le consomme pas lui-même.

Le Conseil Municipal qui a seul le pouvoir de décision peut décider d'abandonner, de limiter, d'espacer l'exercice du droit à l'affouage, car l'affouage n'est pas un droit réel mais plutôt une pratique, un mode de jouissance, une coutume ancestrale de la forêt des communes.

C'est un technicien de l'O.N.F. qui gère l'exploitation des bois. Après un 1^{er} marquage par l'O.N.F., les 3 garants du Conseil Municipal et quelques bénévoles vont aller estimer et marquer les coupes, cela leur prendra quelques journées bien remplies. Après une inscription de chaque foyer intéressé par l'affouage, le total de l'estimation est divisé par le nombre d'inscrits.

Un coup de chapeau à ces "hommes des bois" pour cet exercice laborieux et ce service rendu à la communauté.

' 'D'après le mémoire de Ludovic RENEVRET. Le document intégral se trouve en Mairie où les personnes intéressées peuvent le consulter ' '.

La visite du Père Noël

Une fois de plus, en ce samedi 22 décembre, le Père Noël a gâté les enfants du village en arrivant avec sa hotte pleine de cadeaux. La commune et le B.A.L. se sont associés pour réunir parents et enfants autour de brioches, chocolats et boissons chaudes. Une après-midi réussie. dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

De même, comme chaque année, les représentants du CCAS (centre communal d'action sociale) ont remis aux anciens du village un colis de Noël bien garni.

Battrans s'illumine.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les habitants de Battrans ont redoublé d'efforts pour illuminer leur maison. Une initiative qui a fait vivre le village dans la festivité de Noël, le temps de quelques semaines. Nous les félicitons pour leur imagination. Il nous tarde de voir ce qu'ils nous réservent pour l'année prochaine.

La commune avait fait également l'acquisition de quelques guirlandes électriques, mais malheureusement, certaines n'ont pas résisté à la tentation. Dommage...



Une crèche au lavoir

C'est avec le concours de Bernadette Jeanguyot que les membres du conseil municipal ont pu mettre en scène la nouvelle crèche de Noël, ceci, pour la première fois au lavoir. Sobriété et symbolisme étaient de mise. C'est en se promenant dans le village, de jour comme de nuit que petits et grands pouvaient admirer le spectacle.

L'association au village:



Le B.A.L. aura 20 ans l'année prochaine.

Le 8 juillet 1983 naissait au village une association ayant pour but, l'animation culturelle, sociale et sportive. On la nomma bien à propos le BAL, Battrans Association Loisirs. Certains membres, à l'origine de cette création sont toujours présents. D'autres sont partis, et d'autres sont arrivés. Tous se sont investis et s'investissent encore afin de faire de Battrans une certaine référence de l'animation de village, que ce soit festif, culturel ou sportif. Beaucoup de nos voisins nous envient et on entend souvent cette remarque; « Battrans ça bouge ».

Quelques jeunes, des enfants du village nous ont rejoints. Ils ont permis de redonner un peu d'élan, des idées nouvelles, mais les obligations d'école ou de travail nous les enlèvent, c'est normal, c'est la vie.

Les petites sorties, ski, patinoire, bowling....., les plus grandes, à Paris, Disney-Land, Europa parkLes sorties pédestres, Les soirées repas, les soirées disco, la fête de la grenouille, le feu de camp, le tournoi de foot, tous ces évènements qui nous ont marqués et qui ont marqué également nos enfants, se pourrait-il que cela s'arrête ?

Aujourd'hui, les membres de l'association sont démobilisés. Le volontariat est déçu. Il semblerait que le dynamisme de Battrans ait disparu.

Participer à la vie sociale de son village, s'intégrer dans la communauté, apporter ses idées, ses expériences, cela n'a rien de fastidieux, c'est très simple, plaisant, enrichissant mais ce doit être volontaire. Ne laissons pas gagner l'indifférence. Battrans ne doit pas devenir une de ces vulgaires cités dortoirs, satellite orbital de la grand'ville.

L'année prochaine, le B.A.L. aura 20 ans, et également certains de ses membres 20 ans de plus. En attendant, l'année 2002 sera une année sabbatique au programme restreint :

Le 8 mai, la sortie pédestre et le 27 mai le tournoi de foot.

Si nous voulons que ça bouge alors bougeons-nous. A bientôt pour que ça bouge.....